

## LE CONTRE POUVOIR GAGNANT

### UES VEOLIA EAU

#### Comment faire mieux avec moins !

La Commission économique nationale s'est tenue le 17 avril dernier, avec pour ordre du jour :

- Ø Classification des RLM et RUO ;
- Ø Temps élémentaires ;
- Ø Déploiement Hellébore ;
- Ø Moulinette Sud-Est.

Et pourtant, aucun de ces points n'a été traité ! Soit parce que la DRH n'avait pas eu le temps nécessaire pour les éléments qui la concernaient, soit surtout parce que **la Direction des Exploitations (DEX)**, dont la présence était normalement prévue pour la majorité des thèmes... **a brillé par son absence !**

Gageons que le départ de Jean-Michel HERREWYN sous d'autres cieus prochainement perturbe quelque peu sa "garde rapprochée". Cette dernière préférant **privilégier son avenir au sein de l'Entreprise**, plutôt que venir expliquer à la Commission comment "travailler mieux et plus vite avec moins de salariés" : ce doit être mathématique comme méthode ! Comment la DEX a-t-elle bien pu sortir un document **sans fondement** sur les "temps élémentaires" (ou "pratiques exemplaires"), dicté par des personnes **n'ayant fort probablement guère mis les pieds sur le terrain** et pour qui seul l'empilement de chiffres peut régler les problèmes économiques, par toujours plus de **gain de productivité**... Veolia n'échappe pas à cette méthode ! Mais le peut-elle ?

**Pour la CFDT, la réponse est OUI.** Il suffirait pour cela de remettre le **salarié** au centre du débat et de ne plus l'abreuver de **méthodes** qui viennent d'on ne sait où et ne prennent absolument pas en compte sa réalité quotidienne. C'est de **proximité** dont nous avons besoin, de moments d'échanges entre nous, de partage, d'écoute... C'est essentiel pour la **cohésion** et l'**efficacité**. Aujourd'hui, pour les métiers de terrain, on fournit un PDA censé nous rendre la vie plus facile... **"Traçabilité", quand tu nous tiens !**

Sans compter que les collectivités seraient sûrement ravies d'apprendre qu'il nous arrive de faire passer trois agents chez un client durant la même journée...

Mais revenons aux "temps élémentaires". La **méthode (sic)** retenue par la Direction repose sur 5 étapes :

1. Cartographie des types d'intervention ;
2. Analyse qualitative ;
3. Définition d'un dispositif de pratiques exemplaires ;
4. Définitions des leviers d'action ;
5. Adaptation des modèles.

Et le **schéma** retenu est le suivant :

- ➔ Diminuer les temps de déplacement... tout en ajoutant des périmètres d'intervention de plus en plus grands (CQFD) ;
- ➔ Redéfinir les tournées d'opérations élémentaires sur nos installations... C'est bien connu, nous adorons passer et repasser sur nos installations (Usines, postes de relèvement, réservoirs, etc.) ;
- ➔ Optimiser nos interventions sur les réseaux (changement de compteurs, curage, déplacement chez les clients)... Pour la petite histoire, il faut savoir que l'"optimisation" concernant les changements de compteurs porte sur les années 1992-1993 (20 ans, rien que ça !)

Espérons qu'ils se rendront compte plus rapidement que leurs "temps élémentaires" ne sont que **supercherie**. D'ailleurs, la Direction est-elle certaine qu'une "bonne pratique" dans une Région est **transposable** dans une autre ?

**A la CFDT, nous ne le croyons pas.** Et c'est pourquoi nous avons réclamé que **chacune de ces soi-disant "pratiques exemplaires"** fasse l'objet d'une **étude sérieuse dans l'ensemble des Régions**. A ce jour, la Direction n'a encore envoyé aucun

signe en ce sens... Dommage !

Attention, **il ne s'agit pas pour la CFDT de s'opposer systématiquement** aux projets de la Direction, mais bien d'en appréhender les différents paramètres. Nous estimons qu'il est toujours préférable de construire sur des bases solides, à éprouver ensuite, plutôt que de "mettre la charrue avant les bœufs"...

L'économie virtuelle n'a jamais rien réglé. Au contraire, elle ne fait que masquer, pendant un temps seulement, l'incompétence des dirigeants. Et les nôtres ont oublié que **les chiffres ne font ni les hommes, ni les femmes d'une Entreprise** et que **c'est bien "au contact" de ses salariés et grâce à leur savoir-faire qu'une Entreprise peut vraiment fonctionner au mieux ! Désespérant...**

**L'Info du Mardi prend quelques jours de congés.  
A TRES BIENTOT !**





# GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ :

## UN PREMIER PAS VERS LA MUTUELLE POUR TOUS

Dans une tribune du *Nouvel Observateur*, Véronique Descacq, Secrétaire générale adjointe de la CFDT, revient sur la généralisation de la complémentaire santé obtenue par l'accord sur la sécurisation de l'emploi.

Passer des slogans aux actes, ça dérange toujours. La généralisation de la complémentaire santé, dont l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier constitue le premier pas, n'échappe pas à la règle : une partie du monde de la protection sociale crie au scandale !

Ceux qui s'y opposaient au motif que "y a qu'à, faut qu'on améliore la prise en charge de la Sécu" ont au moins le mérite de la cohérence. Ceux qui la réclamaient, au nom de leurs valeurs ou de l'amélioration de l'accès aux soins, mais y voyaient surtout l'élargissement d'un marché juteux, crient maintenant à l'assassinat. Nous aurions renforcé les inégalités, en généralisant la complémentaire santé aux seuls salariés, en oubliant les autres...

### Une mesure ni inégalitaire...

Premièrement, la généralisation de la complémentaire santé telle qu'elle est prévue ne sanctuarise pas les inégalités existantes dans les entreprises, *elle les combat !* En instituant le principe de la négociation de Branche, cette mesure évite la surenchère des garanties pléthoriques que l'on connaît dans les grandes entreprises, un travers dénoncé à juste titre par la Cour des comptes.

Elle étend ce droit à 26% des TPE-PME (moins de 20 salariés et moins de 250 salariés) qui n'y ont pas accès aujourd'hui, ainsi qu'à 400 000 salariés qui ne bénéficient d'aucune couverture complémentaire. En redonnant aux partenaires sociaux la maîtrise de la négociation des garanties, l'accord permet de conjuguer l'accès au juste soin et la maîtrise des dépenses de santé.

Cela profitera à l'ensemble du système de soin. *Et aussi à la Sécu !*

### ... ni exclusive

Deuxièmement, le nouveau droit à la complémentaire santé n'est pas attaché au statut du salarié, encore moins à l'Entreprise, *contrairement à ce qui est répété par ses détracteurs !* Lorsqu'il changera d'emploi, un salarié gardera une complémentaire santé. La même, s'il reste dans la même Branche professionnelle, ou une autre, s'il change de Branche (ou si la Branche a renvoyé la couverture obligatoire à l'Entreprise).

Surtout, *c'est un droit que le salarié conserve gratuitement, pendant un an, s'il perd son emploi !* L'accord du 11 janvier crée donc un droit nouveau attaché au parcours du salarié et qui prend en compte les accidents de carrière.

### La généralisation précède la création d'un fonds à l'attention des non-employés

Enfin, il est curieux que ces "spécialistes" omettent de dire que cette avancée n'est qu'un premier pas vers la généralisation. La CFDT a toujours revendiqué une seconde étape : la création d'un fonds de mutualisation qui attribue à tous ceux qui ne sont pas en emploi (retraités, jeunes...) une aide pour souscrire individuellement à un contrat.

À une condition cependant : que cette aide ne vienne pas, comme aujourd'hui, solvabiliser une offre peu régulée et qui livre les personnes les plus fragiles aux seules lois du marché. Cela passe par un renforcement des exigences des contrats "responsables". Ces deux sujets, fonds de mutualisation et contrats responsables, sont sur la table du gouvernement et du Haut conseil à l'avenir de l'Assurance maladie.

Et pourquoi, d'ailleurs, sont-ils si vite dans le calendrier de la puissance publique ? Eh bien *grâce à l'accord Sécurisation de l'emploi !* Sans lui, parions que nous aurions pu invoquer encore longtemps la généralisation de la complémentaire santé et n'engranger que des promesses...

### Les précaires et les moins qualifiés seront les premiers à en profiter

Soulignons un argument repris dans l'étude d'impact de la loi remise aux parlementaires : qui bénéficiera le plus de la généralisation de la complémentaire santé ? *Les femmes*, dans les métiers peu qualifiés et en situation de précarité. Une catégorie, il est vrai, assez peu représentée dans les Conseils d'administration des compagnies d'assurance et même dans les Assemblées générales de nos amis mutualistes...

Alors, faut-il ne rien changer pour que les institutions de protection sociale, les mutuelles et les assureurs puissent conserver leurs parts de marché ? **NON !**

Faut-il en profiter pour améliorer la fiscalité et les aides aux différents types de contrats ? **OUI !**

Et faut-il en profiter pour améliorer la transparence dans les attributions de contrats pour l'assurance collective ? **CHICHE !**

Véronique Descacq

**Informez, revendiquez, négociez... Votez CFDT.**

